

**Certificat d'examen de type  
n° F-05-B-1613 du 29 septembre 2005**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/F041500-D1-1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur  
type WBC-F (classe Y(a))**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

**FABRICANT :**

FKI LOGISTEX a/s, P.O PEDERSENS VEJ 10, DK-8200 AARHUS N (DANEMARK).

**DEMANDEUR :**

FKI LOGISTEX, 4 RUE DU COLONELCHAMBONNET, 69500 BRON (FRANCE).

**CARACTERISTIQUES :**

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type WBC-F, ci-après dénommé instrument est destiné au pesage d'objets en fonctionnement continu (la charge est pesée en mouvement sur le dispositif récepteur de charge) ou discontinu (la charge est pesée à l'arrêt sur le dispositif récepteur de charge).

L'instrument est constitué par :

- 1° un dispositif de transport des objets (bandes) ; ce dispositif comprend 3 parties, la partie permettant d'amener les objets, la partie équipant l'unité de pesage et la partie permettant l'évacuation des charges.
- 2° Un dispositif récepteur de charge comprenant notamment un dispositif transporteur de charge à bande. Ce transporteur de charge est fixé sur le dispositif équilibreur et transducteur de charge.
- 3° Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par 4 cellules de pesée à sortie numérique Eilersen Electric type SD faisant l'objet du certificat OIML n° R60/2000-DK-00.01.
- 4° Un dispositif terminal Eilersen Electric type MCE 9625
- 5° Un module "Système d'enregistrement des données de pesage avec dispositif de stockage des données intégré" type CSC (Crisplant System Controller) .
- 6° Un dispositif d'impression (option).

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif
- dispositif de réglage statique de la pente protégé par un dispositif de scellement
- dispositif de réglage dynamique non accessible à l'utilisateur et protégé par le dispositif de scellement

- dispositif de test de l'affichage à la mise sous tension
- dispositifs de mise à zéro :
  - \* dispositif de mise à zéro initiale (plage de fonctionnement :  $\pm 10$  % de Max)
  - \* dispositif semi-automatique de mise à zéro
  - \* dispositif automatique de mise à zéro actif lors de tous les cycles ; si une mise à zéro ne permet pas de mettre l'instrument à zéro à  $\pm 0,5e$ , alors un message d'erreur est généré et le fonctionnement automatique est bloqué jusqu'à ce qu'une mise à zéro puisse être réalisée
  - \* dispositif de maintien de zéro
- dispositifs de tare :
  - \* dispositif semi-automatique soustractif d'équilibrage de tare
  - \* dispositif de prédétermination de tare

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes.

- Températures limites d'utilisation : de 0 °C à +40 °C
- Classe d'exactitude : Y(a) selon OIML R51/1996
- Pour les instruments mono-échelons :
  - \* portée maximale : Max  $\leq 50$  kg
  - \* Nombre d'échelons :  $n \leq 5000$
  - \* Portée minimale : Min  $\geq 5$  e pour les instruments à usage postal et  
Min  $\geq 20$  e pour les autres applications
  - \* Vitesse maximale du dispositif transporteur de charge :  
150 m/min
- Pour les instruments bi-échelons :
  - \* portée maximale :
 

Cas n°1	Cas n°2
Max <sub>1</sub> = 10 kg	Max <sub>1</sub> = 10 kg
Max <sub>2</sub> = Max = 50 kg	Max <sub>2</sub> = Max = 50 kg
e <sub>1</sub> = 20 g	e <sub>1</sub> = 10 g
e <sub>2</sub> = 50 g	e <sub>2</sub> = 20 g
  - \* Portée minimale : Min  $\geq 5$  e<sub>1</sub> pour les instruments à usage postal et  
Min  $\geq 20$  e<sub>1</sub> pour les autres applications
  - \* Vitesse maximale du dispositif transporteur de charge :  
150 m/min dans le cas n°1  
130 m/min dans le cas n°2
- Pour les instruments avec 3 échelons :
  - \* portée maximale : Max<sub>1</sub> = 10 kg / Max<sub>2</sub> = 25 kg / Max<sub>3</sub> = Max = 50 kg  
e<sub>1</sub> = 5 g / e<sub>2</sub> = 10 g / e<sub>3</sub> = 20 g
  - \* Portée minimale : Min  $\geq 5$  e<sub>1</sub> pour les instruments à usage postal et  
Min  $\geq 20$  e<sub>1</sub> pour les autres applications
  - \* Vitesse maximale du dispositif transporteur de charge :  
130 m/min

### **SCELLEMENT :**

L'instrument est équipé d'un dispositif de scellement décrit en annexe.

L'identification de la partie du logiciel à caractère légal, affichée à la mise sous tension ou à partir du menu « Administration de système » en sélectionnant « Information de logiciel » puis « Montrer somme de contrôle des logiciels » est : « CCWD.010201.1V7 ».

### **CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :**

L'instrument est installé de manière fixe. Il ne comporte pas de dispositif indicateur de niveau.

### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

En plus du marquage prévu sur les modules par leurs certificats d'essais respectifs, la plaque d'identification d'un instrument, située au-dessous du terminal, comporte les indications suivantes :

- nom ou marque d'identification du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- vitesse maximale du convoyeur de charges en m/s
- cadence maximale de fonctionnement en nombre d'objets par minute
- tension de l'alimentation électrique, en V
- fréquence de l'alimentation électrique en Hz
- pression du fluide de transmission (si applicable)
- numéro et date du présent certificat
- indication de la classe d'exactitude
- caractéristiques métrologiques (e, d, Max, Min)
- températures limites d'utilisation

### **CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :**

La vérification primitive d'un instrument est effectuée en une phase au lieu d'installation.

Outre l'examen de conformité à la décision d'approbation de modèle, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les suivants :

- 1/ étendue et exactitude de la mise à zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.4 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 2/ stabilité du zéro et fréquence de réglage automatique du zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.5 de la Recommandation R 51 de l'OIML.
- 3/ excentration selon la procédure décrite en Annexe A.6.7.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML (lorsque les charges peuvent se présenter de manière excentrée) ;
- 4/ essai de pesage en appliquant l'essai fonctionnel décrit en Annexe A.6.1.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 5/ essai à des vitesses de fonctionnement alternatives selon la procédure décrite en Annexe A.6.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Ces essais sont réalisés en mode de fonctionnement automatique.

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/ et 2/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour l'essai 3/ sont définies par le paragraphe 2.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour les essais 4/ et 5/ sont définies par le premier alinéa du paragraphe 2.5.2 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

**DÉPÔT DE MODÈLE :**

Les plans et schémas sont déposés au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F041500-D1-1 et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

**REMARQUES :**

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1<sup>er</sup> ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

**ANNEXES :**

- Scellement
- Vue du boîtier du dispositif terminal MCE 9625
- Dessin d'ensemble d'un instrument

Pour le Directeur général

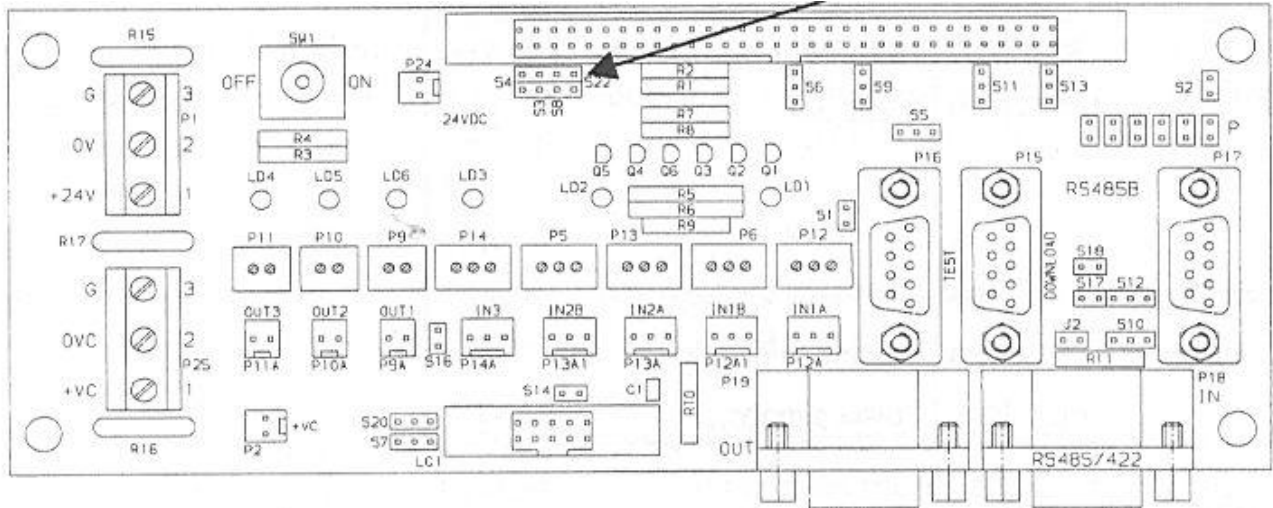
Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

## Scellement

Au niveau de la carte mère

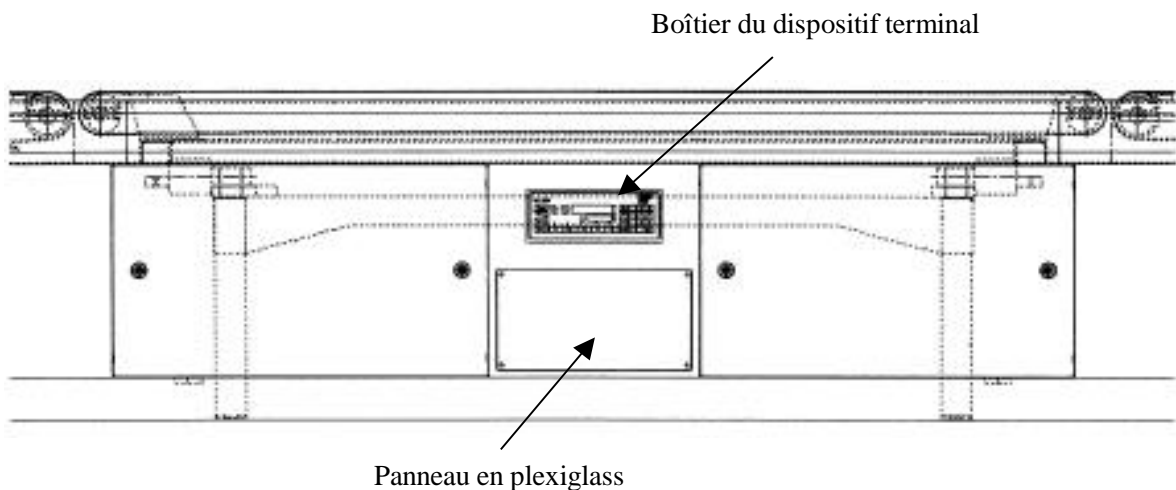
Cavalière « S8 » située sur la carte mère.

Il doit être installé avant mise en place du dispositif de scellement.

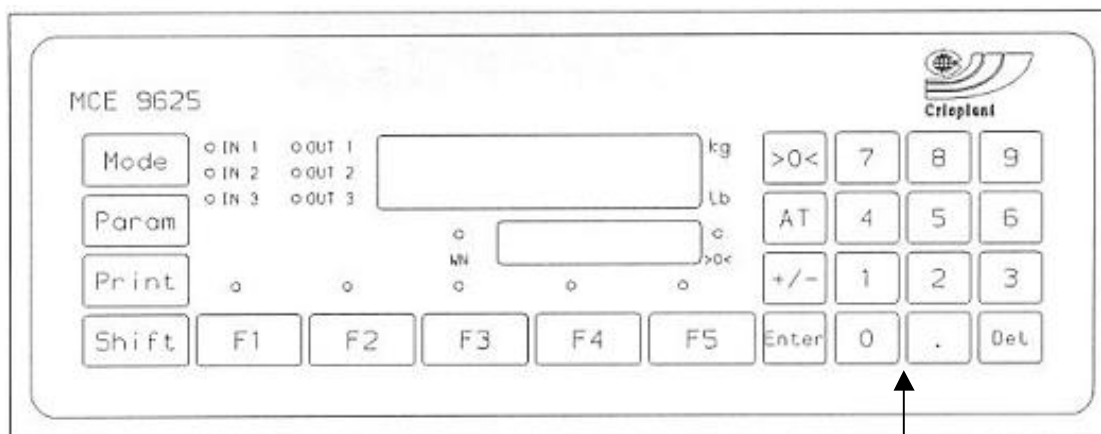


Au niveau du boîtier du terminal et  
du panneau en plexiglass

Le scellement du boîtier du terminal au moyen d'étiquettes de scellement doit empêcher l'ouverture de ce boîtier afin d'interdire l'accès au cavalier « S8 ». Le scellement du panneau en plexiglass au moyen de fil perlé doit empêcher le retrait.



## Boîtier du dispositif terminal



### Voyants (diodes électroluminescentes)

« IN 1 » à « IN 3 », « OUT 1 » à « OUT 3 » : allumé le voyant indique que l'entrée ou la sortie) correspondante est active

« F1 » à « F5 » : indiquent le mode d'utilisation en cours (Normal pour « F1 », réglage pour « F2 », test dynamique pour « F3 », test statique pour « F4 » et paramètres pour « F5 »)

« kg » indique l'unité d'affichage (« lb » n'est pas utilisé en France)

« ZN » et « >0< » indiquent respectivement :

- que le suivi de mise automatique de mise à zéro est actif et qu'une mise à zéro a lieu et
- que la mise à zéro est effectuée au quart d'échelon

Pavé numérique permettant la saisie, l'annulation ou la validation de données.

« >0< » est la commande du dispositif semi-automatique de mise à zéro

« AT » est la commande du dispositif semi-automatique de tare

« +/- » permet de commuter l'affichage du poids en brut ou net

### Commandes

Touches « F1 » à « F5 » ainsi que « Shift + F1 » à « Shift + F5 » : touches dont la fonction est indiquée par la séquence d'écran en cours

« Mode » : permet de sélectionner le mode d'utilisation

« Param » : permet de sélectionner le numéro de paramètre

« Print » : commande une opération d'impression

## Dessin d'ensemble d'un instrument

